

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

THEATRE DE LA VILLE

31/12/2025

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

THEATRE DE LA VILLE
Association
Siège social : 16 QUAI DE GESVRES
75180 PARIS CEDEX 04

775 661 721 000024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE DE LA VILLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association THEATRE DE LA VILLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT IDF



Philippe ROBINO

Associé

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	289 794	265 960	23 834	23 276
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	3 300 870	2 330 540	970 330	877 981
Autres immobilisations corporelles	3 968 289	2 384 823	1 583 467	1 564 620
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	29 869		29 869	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 450		2 450	5 450
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	7 591 272	4 981 322	2 609 950	2 471 326
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	45 433		45 433	36 850
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 091 144		1 091 144	866 720
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 723 182		1 723 182	1 757 696
Charges constatées d'avance	285 079		285 079	298 858
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 614 018		2 614 018	3 860 954
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	5 758 856		5 758 856	6 821 078
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	13 350 128	4 981 322	8 368 806	9 292 404

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	34 868	34 868
Autres réserves		
Report à nouveau	-630 373	-208 444
Excédent ou déficit de l'exercice	44 972	-421 929
Situation nette	-550 532	-595 504
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 510 624	2 829 712
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 960 092	2 234 208
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 056 954	3 189 728
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 051 406	2 051 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 101 739	1 544 761
Produits constatés d'avance	198 615	272 003
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	6 408 714	7 058 197
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	8 368 806	9 292 404

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	104 276	109 778
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 529 492	6 830 476
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 719 868	14 528 769
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	43 250	6 250
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	547 884	827 001
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		115 258
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	161 500	532 058
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	22 106 272	22 949 589
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	80 531	77 902
Variation de stocks	-8 583	-9 475
Autres achats et charges externes	10 197 070	11 271 346
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	212 337	193 171
Salaires	7 272 352	7 384 539
Cotisations sociales	2 985 597	3 133 507
Dotations aux amortissements et dépréciations	610 791	527 802
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	735 550	868 045
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	22 085 645	23 446 836
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 626	-497 247
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	39 469	84 783
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		7 397
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	39 469	92 180

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		16 044
Intérêts et charges assimilées		21
Différences négatives de change	15 123	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	15 123	16 065
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	24 346	76 115
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	44 972	-421 132
Produits exceptionnels V		9 317
Charges exceptionnelles VI		10 114
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-797
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	22 145 740	23 051 087
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	22 100 769	23 473 016
EXCÉDENT OU DÉFICIT	44 972	-421 929

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	847 459	2 493 936
Bénévolat	42 500	27 750
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	889 959	2 521 686
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	663 690	674 690
Prestations en nature	183 769	1 819 246
Personnel bénévole	42 500	27 750
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	889 959	2 521 686

Annexe

Le Théâtre de La Ville est une association créée en 1967.

L'association exploite deux théâtres : Le Théâtre de la Ville- Sarah Bernard et le Théâtre des Abbesses.

Elle a pour activité la production et la diffusion de spectacles vivants dans toutes les disciplines artistiques, tant à Paris qu'à l'étranger, en s'appuyant sur la Troupe du Théâtre de la Ville, composée d'une quinzaine de comédiennes et comédiens intermittents, dont certains collaborent avec le directeur depuis plus de 25 ans. Elle intervient également auprès des établissements scolaires dans le cadre des activités extra-scolaires et auprès de public éloigné de la culture. Depuis plusieurs années, elle a introduit des activités à la croisée des arts, du sport, de la santé et des sciences. Ces activités reposent en grande partie sur la Troupe de l'Imaginaire constituée au moment du Covid et ont été rendues possibles par de nombreux partenariats, notamment avec l'APHP, Sorbonne Université ou le Paris Université Club.

L'association a investi l'espace public depuis plusieurs années, en particulier avec le festival des Places développé grâce au soutien de la Ville de Paris et qui permet d'aller à la rencontre de la population à travers des activités artistiques, culturelles et sportives gratuites.

L'association a employé 173 personnes en moyenne sur l'année dont 8 apprentis et 3 stagiaires.

L'association n'a qu'exceptionnellement des bénévoles et ne fait pas appel public à la générosité.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable et principes comptables

Avant affectation, l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total bilan de 8 368 806 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 44 972 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception des reclassements suivants N/N-1 :

- Les charges constatées d'avance sont comptabilisées au poste Créances (298 858€ en 2024 et 285 079€ en 2025)
- Les remboursements d'assurance qui étaient en "transfert de charges" en 2024 (27 240€) sont désormais en "autres produits" (17 372€ pour 2025)
- Les remboursement de charges de personnel qui étaient en 2024 en "reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges" (88 017€) sont comptabilisés en déduction des "cotisations sociales" en 2025 (101 888€)
- La quote-part de la subvention d'équipement qui était en "autres produits" en 2024 (430 361€) est comptabilisée en "concours publics et subventions d'exploitation" au compte subventions en 2025 (469 087€).

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1. Faits pertinents de l'exercice affectant les comptes.

Théâtre de La Ville - Sarah Bernhardt

Les investissements de rééquipement suite à la réinstallation place du Châtelet se sont poursuivis en 2025.

Le montant total des investissements s'élève à 3 512 K€ au 31/12/2025.

La Ville de Paris soutient financièrement ces actions à hauteur de 80%, et a voté les délibérations n° 2021 DAC 58, n° 2022 DAC 58, n° 2023 DAC 18 , n° 2024 DAC 66 et n° 2025 DAC 63 pour un montant total de 3 280 K€, dont 2 365 K€ déjà versé au 31/12/2025. Il est à préciser qu'avant 2022, les investissements étaient financés par la Ville de Paris à 100% .

L'incidence sur les comptes 2025 de ces 20% restants est une charge de 142 K€uros.

2.2. Evénements postérieurs à la clôture des comptes.

Les investissements se poursuivent sur l'année 2026.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

Dépôts de marque jusqu'en 2028

- Logiciels 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériels, outillages 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

3.3. Créances (cf tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

Solde des subventions d'équipement à recevoir : 915 K€

TVA récupérable : 568 K€, dont 200 K€ de demande de remboursement

Appel à projets : 68 K€

3.4. Fonds Propres (cf. tableau)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2024 : 2 234 208 Euros
- Résultat Exercice au 31/12/2025 : 44 972 Euros
- Variation des subventions d'équipement : - 319 088 Euros
- Fonds propres au 31/12/2025 : 1 960 092 Euros

Les subventions d'investissement octroyés à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2018-06 actualisé du règlement ANC n°2023-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000 au résultat d'exploitation.

3.5. Provision pour risques et charges

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision.

3.6. Dettes (cf. tableau joint)

Les autres dettes sont essentiellement composées des éléments suivants :

Billetterie d'avance : 1 846 K€

Droits auteurs à payer : 216 K€

3.7. Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de la mise à disposition des locaux par la Ville de Paris pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 suivant conventions.

Ont été comptabilisés :

- Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt : 334 500€ auquel s'ajoute un loyer de 1 500€
- Théâtre des Abbesses : 123 800€, auquel s'ajoute un loyer de 1 200€
- Bureaux rue de la Mégisserie : 81 700€ auquel s'ajoute un loyer de 1 500€
- Entrepôt de stockage de Saint Ouen : 123 690€

Par ailleurs, elle bénéficie d'avantages en nature liés à des campagnes d'affichage dit "MUI" pour un total de 183 769 €.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 85 heures, évalué à un montant de 42 500 Euros. Il concerne des "consultations scientifiques" mises en place dans le cadre du projet artistique 2025. Il concerne deux bénévoles scientifiques.

3.8. Détails des autres produits et des autres charges

- Le poste « autres produits » concerne principalement des Droits auteurs reçus : 130 K€uros
- Le poste « autres charges » concerne principalement les droits d'auteurs versés : 731 K€uros

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen pour l'exercice est de 173 personnes y compris stagiaires et apprentis, contre 177 l'exercice précédent

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 2 794 K€uros, étant précisé que certains produits des exercices antérieurs n'étaient pas imposables :

- un total de 1 285 K€ correspond au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour la période 2013-2018.
- un montant de 567 K€ correspond au fonds de solidarité reçu pendant la période COVID.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

Au regard des dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 n°2006-586, l'information ne peut être fournie car elle conduirait à donner une information individuelle.

Le Président, le Trésorier et le Secrétaire n'ont perçu aucune rémunération

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de l'exercice 2025 sont de 19 469 €uros HT

4.5. Engagements hors bilan

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière, a été évalué, en dette actuarielle, à 566 K€, dont 414 K€ à 10 ans. Il a été calculé suivant la méthode d'évaluation rétrospective des unités de crédits projetés dans l'hypothèse de départ volontaire de 60 à 64 ans, avec un taux d'actualisation de 3.60%. Le taux de charges patronales pratiqué est de 45% pour l'ensemble du personnel. Les primes d'assurance versées pour couvrir cette charge future s'élèvent à 345K€.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	275 802	13 992		289 794
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	275 802	13 992		289 794
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 930 115	370 755		3 300 870
Autres immobilisations corporelles	3 630 490	337 799		3 968 289
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		29 869		29 869
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 560 605	738 423		7 299 028
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 450	2 060	5 060	2 450
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 450	2 060	5 060	2 450
TOTAL GÉNÉRAL	6 841 857	754 475	5 060	7 591 272

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	13 992			13 992		
Total immobilisations corporelles	738 423			738 423		
Total immobilisations financières	2 060			2 060		
TOTAL GÉNÉRAL	754 475			754 475		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	5 060			5 060		
TOTAL GÉNÉRAL	5 060			5 060		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	252 527	13 434		265 960
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	252 527	13 434		265 960
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 052 134	278 405		2 330 540
Autres immobilisations corporelles	2 065 870	318 952		2 384 823
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 118 005	597 357		4 715 362
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	4 370 531	610 791		4 981 322

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	13 434		13 434		
Immobilisations corporelles	597 357		597 357		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	610 791		610 791		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	2 450		2 450
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 091 144	1 091 144	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	5 125	5 125	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 877	10 877	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	567 631	567 631	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	915 000	915 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	223 566	223 566	
Charges constatées d'avance	285 079	285 079	
TOTAL	3 100 872	3 098 422	2 450
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 056 954	2 056 954		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	807 433	807 433		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	973 314	973 314		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	39 628	39 628		
Autres impôts, taxes et assimilés	231 031	231 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	2 101 739	2 101 739		
Produits constatés d'avance	198 615	198 615		
TOTAL	6 408 714	6 408 714		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 456	788 605
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	1 145 697	1 061 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	218 497	184 095
TOTAL	2 140 650	2 034 380

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	286 523	211 481
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	142 664	87 721
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	429 187	299 202

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	198 615	272 003
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		198 615	272 003

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2025	31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	285 079	298 858
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		285 079	298 858

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		124 200	14 126 581			14 250 781
Subventions d'investissement			150 000			150 000
TOTAL		124 200	14 276 581			14 400 781

Commentaires :

S'y ajoute la quote de subvention virée au résultat d'un montant de 469 088 Euros

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	5 935 468	150 000		6 085 468
Quotes-parts virées au résultat	-3 105 756	-469 087		-3 574 843

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	34 868				34 868
Report à nouveau	-208 444	-421 929			-630 373
Excédent ou déficit de l'exercice	-421 929	421 929	44 972		44 972
Situation nette	-595 504		44 972		-550 532
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	2 829 712		150 000	469 088	2 510 624
Provisions réglementées					
TOTAL	2 234 208		194 972	469 088	1 960 092

Commentaires : néant

THEATRE DE LA VILLE
Association
Siège social : 16 QUAI DE GESVRES
75180 PARIS CEDEX 04

775 661 721 000024

.*.*.*.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention annuelle d'objectifs (subvention de fonctionnement)**

Montant : 12 732 615 € HT

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Subvention générale de fonctionnement

- **Convention annuelle d'objectifs (subvention exceptionnelle)**

Montant : 1 000 000 € HT

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Subvention exceptionnelle dans le cadre du Festival « Places en Réseaux »

- **Convention annuelle d'objectifs (subvention exceptionnelle)**

Montant : 150 000 € non soumis à TVA, perçue et comptabilisée à hauteur de 75 000 € sur l'exercice 2025

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Subvention exceptionnelle dans le cadre du projet « l'Académie de Théâtre »

- **Convention « Subvention de fonctionnement 2025 Art pour grandir »**

Montant : 35 000 € non soumis à TVA

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Complément à la subvention générale de fonctionnement, attribué dans le cadre du projet « Art pour grandir ».

- **Convention annuelle d'objectifs (subvention exceptionnelle)**

Montant : 3 000 € non soumis à TVA

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : subvention attribuée dans le cadre de Paris Sport Vacances.

- **Convention sur projet d'équipement (Investissements du Théâtre de la Ville)**

Montant : 150 000 € non soumis à TVA (en subventions d'investissement)

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Investissements du Théâtre de la Ville

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- **Convention « Convention d'occupation – Théâtre de la Ville Sarah BERNHARDT »**

Montant annuel : 334 500 € (auquel s'ajoute un loyer de 1 500 €)

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Mise à disposition des locaux situés place du Châtelet, 75001 PARIS, pour la période 2023 – 2028

- **Convention « Bail civil à durée déterminée – Bureaux rue de la Mégisserie » :**

Montant annuel : 81 700 € (auquel s'ajoute un loyer de 1 500 €)

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Location de bureaux situés 2 bis quai de la Mégisserie, 75001 PARIS, pour la période 2023 – 2028

- **Convention « Subvention de fonctionnement 2024-2025 Chantiers d'Europe »**

Montant : 8 000 € non soumis à TVA

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Complément à la subvention générale de fonctionnement, attribué dans le cadre de la programmation des Chantiers d'Europe sur la saison 2024-2025.

- **Convention « Bail de sous-location à titre gratuit – Entrepôt de St OUEN » :**

Montant : 123 690 €

Co-contractant : Ville de Paris

Personne concernée : Ville de Paris (Membre de droit du Conseil d'Administration)

Objet : Sous-location à titre gracieux d'un entrepôt sis 50 rue Ardouin, 93400 SAINT OUEN

Fait à Paris, le 7 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT IDF



Philippe ROBINO

Associé